

## Au travail et dans la vie

# Luttons contre les violences et le harcèlement faits aux femmes

*vendredi, 28 octobre 2011 I Frédéric Dayan*

La CGT s'associe au 25 novembre 2011, "Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, tous ensemble pour des actions de mobilisation et de préventions dans les entreprises."

En région parisienne, une manifestation est prévue le 5 novembre 2011 à l'appel du CNDF.

**La violence envers les femmes est définie comme « tout acte portant un préjudice physique, sexuel ou psychologique, dans la sphère privée comme dans la sphère publique ; elle provoque des traumatismes évidents et constitue un frein à la lutte des femmes pour l'égalité des chances sur le plan juridique, social, économique et politique ».**

Le monde du travail est, au même titre que les espaces publics ou la cellule familiale, un lieu où les femmes sont exposées aux violences sexistes et sexuelles de certains hommes : injures, agressions physiques, harcèlement sexuel, agression sexuelle, harcèlement moral, humiliations, viol, pornographie, incitation à la prostitution etc.

La salariée est dans une situation de subordination. Elle est aussi économiquement dépendante de son travail. Dans ce contexte de contrainte économique, les violences portent atteinte non seulement aux droits fondamentaux à la liberté, à la sécurité et à l'intégrité physique et psychique de la personne, mais également à son droit à l'égalité professionnelle et plus largement à son droit au travail.

Les violences sexuelles sur le lieu du travail sont une menace sur l'emploi et la carrière : refus d'embauche, détérioration des conditions de travail, notation bloquée, mutation, refus de promotion, mise au « placard », déqualification, licenciement, etc.

Les violences à l'encontre des femmes recouvrent notamment : les discriminations sexistes, les violences physiques, le harcèlement sexuel, le viol, la prostitution, la pornographie, les mutilations génitales féminines. Elles traduisent et perpétuent l'inégalité entre les femmes et les hommes et elles sont un obstacle fondamental à l'égal accès des femmes et des hommes au pouvoir politique, économique et social.

## Les conséquences des violences sexuelles et sexistes

Elles sont psychologiques et physiques, tant sur le plan du travail que financier. Quel que soit le type de violence, les personnes qui en sont victimes décrivent une violation de leurs droits, une souffrance, « un ras-le-bol ».

La plupart des femmes et des hommes souffrent de dépression et développent des sentiments d'angoisse, de méfiance, de perte de confiance et d'agressivité envers les autres, ravivant ainsi des violences antérieures.

Parmi les victimes reçues à l'Association contre les violences faites aux femmes au travail (AVFT), 95 % d'entre elles ont perdu leur emploi, par licenciement ou démission !

Sur le plan familial, les femmes font part des multiples difficultés qu'elles rencontrent avec leur mari ou compagnon et lorsqu'elles ont des enfants, elles culpabilisent de ne plus être disponibles pour eux, de pleurer devant eux, de ne plus être attachées à la vie.

## Plusieurs lois récentes renforcent les moyens de combattre les discriminations :

- loi du 9 mai 2001 relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- loi du 16 novembre 2001 relative à la lutte contre les discriminations ;

- r • directive du 23 septembre 2002 (charge de la preuve, discrimination indirecte) et par l'ouverture de nouveaux droits (congé de maternité, harcèlements, etc.) ;
- r • accord national inter-professionnel du 1er mars 2004 relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
  - loi du 30 décembre 2004 sur la haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde) ;
- r • loi sur le harcèlement (moral et sexuel) ;
  - loi du 9 juillet 2010 relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux conséquences de ces dernières sur les enfants.

Il reste à les faire appliquer dans l'entreprise et dans la société. Aller à l'information, se former, s'emparer de façon offensive des négociations annuelles obligatoires, car c'est là que le sort des femmes se joue réellement dans l'entreprise et rien ne se fera sans l'intervention des femmes et des organisations de la CGT!

Voir aussi :

- [Harcèlement : mobilisons le droit](#)
  - [Dossier Egalité Femmes/Hommes](#)
-